



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 07/2016

au Conseil communal

* * *

**Crédit-cadre destiné à l'entretien, à la
rénovation et à la maintenance des bâtiments
communaux pour la législature 2016-2021**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

La Direction des Domaines et Bâtiments gère le portefeuille immobilier appartenant à la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

Il faut relever qu'à l'instar de la pratique adoptée dans le secteur de l'immobilier, la terminologie "immeubles" s'applique à l'ensemble des biens-fonds du patrimoine communal, qu'il s'agisse de bâtiments édifiés, de lieux de détente comme l'Esplanade de Prazqueron, de terrains constructibles ou non, etc.

Pour la 2^e fois, la Municipalité vous propose un crédit-cadre. Ce document permet de planifier, sur toute la durée de la prochaine législature, les travaux et leurs coûts.

Dans la continuité, il est nécessaire d'obtenir de la part du Conseil communal le crédit permettant de faire face aux besoins pour les 5 ans à venir, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

L'élaboration du crédit-cadre s'établit avec la collaboration des concierges responsables, du responsable des bâtiments, des utilisateurs et du Directeur de l'établissement primaire.

Il est important de préciser que les montants élevés figurant dans ce préavis concernent spécialement les entretiens et assainissements des bâtiments communaux. Les transformations lourdes feront l'objet d'un préavis spécifique.

2. STRATEGIE ET PRINCIPE DU CREDIT-CADRE

Le crédit-cadre apporte les avantages suivants :

1. équilibrage des budgets de fonctionnement annuels;
2. projection à plus long terme des prévisions d'entretien, de rénovation et de maintenance;
3. plus grande latitude dans la gestion des comptes;
4. plus grande marge de manœuvre au niveau de la technique de réalisation.

La liste des travaux prévus est prioritaire, mais conserve toutefois une valeur indicative; elle permet en outre de connaître l'ensemble des interventions planifiées à ce jour, avec mention du coût présumé de chacune d'elles. Ces coûts sont établis soit par des estimations, soit par devis.

En fonction des événements, l'ordre des priorités et de la nature des travaux prévus sont susceptibles d'être modifiés.

Une intervention non prévue dans la liste annexée peut néanmoins être réalisée si elle s'avère indispensable, dans les limites du crédit accordé.

Les dépenses du crédit-cadre seront présentées annuellement à la Commission de gestion, qui les inclus dans son rapport.

3. DESCRIPTIF, COÛT ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Le devis total des travaux, établi conformément aux principes évoqués plus haut, se monte à **Fr. 466'000.--**, se répartissant sur cinq ans (voir annexe).

La liste en question indique pour chaque immeuble la nature des travaux à exécuter et leur coût, ainsi que l'année de réalisation projetée.

4. FINANCEMENT

Cette dépense est prévue au plan des investissements du budget 2017 pour **Fr. 500'000.--**.

La Municipalité propose un financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles.

L'amortissement prévu sera effectué sur une période de 10 ans, par les comptes 351, 354, 431, 511, 512 et 513.3312 « Amortissements des bâtiments ».

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 07/2016 adopté en séance de Municipalité du 31 octobre 2016 ;
- oui le rapport de la Commission des finances;

décide :

- d'accepter ce préavis tel que présenté;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 466'000.--** TTC pour l'entretien, la rénovation et la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

D. Crot



La Secrétaire :

N. Pralong

Municipal en charge du dossier : Luigi Mancini
Municipal en charge des finances : Daniel Crot, Syndic

Romanel-sur-Lausanne, le 31 octobre 2016

Annexe : ment.

Annexe au préavis No 07-2016 "Crédit-cadre destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021"

| Bâtiments | Nature des travaux à réaliser | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Coût estimatif en francs TTC |
|---------------------------------|---|---|------------------------|-----------|-----------|------|------------------------------|
| Auberge communale de la Charrue | - Réfection de peinture - Réfection des sols des chambres d'hôtel - Remplacement des meubles du restaurant - Réfection des façades - Réfection des enseignes lumineuses | | 24'000.00 4'000.00 | 35'000.00 | 20'000.00 | | 83'000.00 |
| Petite Charrue | - Transformation des équipements | 20'000.00 | | | | | 20'000.00 |
| Collège des Esserpys | - Installation d'un chauffage provisoire - Remplacement des fenêtres - Réfection des sols - Installation provisoire de "portacabines" selon besoin des classes sur ce site | 6'000.00 20'000.00 18'000.00 A définir | | | | | 44'000.00 |
| Collège du Rosset | - Transformation de la Garderie - Réfection de peinture appartements | 30'600.00 13'400.00 | | | | | 44'000.00 |
| Ensemble scolaire de Prazqueron | - Rafraîchissement des appartements - Réfection de peinture - Réfection des sols des vestiaires garçons et filles | | 11'800.00 36'200.00 | 42'000.00 | | | 90'000.00 |
| Maison de Commune | - Réfection de peinture - Remplacement des luminaires + commande automatisée - Remplacement de la signalétique - Réfection du sol de la salle des Combles - Installation d'un système de détection incendie - Eclairage de secours | 25'000.00 15'500.00 4'500.00 | 15'000.00 | 5'000.00 | | | 115'000.00 |

| Bâtiments | Nature des travaux à réaliser | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Coût estimatif en francs TTC |
|--------------|--|------------|------------|------------|-----------|-----------|------------------------------|
| Raffort | - Réfection de peinture (local des pompiers) | | | | 15'000.00 | | 70'000.00 |
| | - Réfection de peinture (local de la voirie) | | | | | 15'000.00 | |
| | - Réfection de la cafétéria | 30'000.00 | | | | | |
| | - Eclairage de secours | | | | 5'000.00 | 5'000.00 | |
| Total | | 183'000.00 | 116'000.00 | 107'000.00 | 40'000.00 | 20'000.00 | <u>466'000.00</u> |